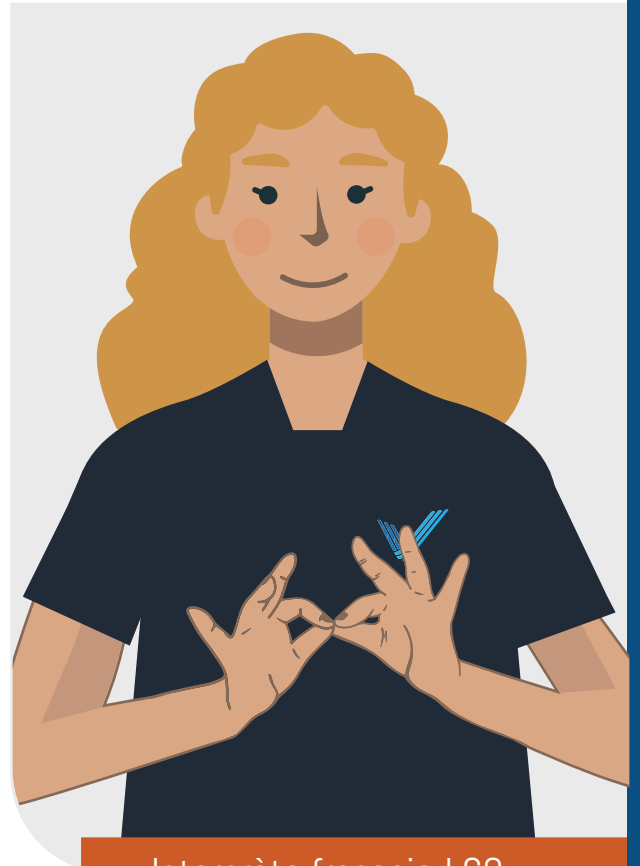


Un interprète français-LSQ, à quoi bon ?

Un interprète français-LSQ agit comme une courroie de transmission linguistique qui traduit le sens de ce que se disent deux personnes ou deux groupes de personnes ne s'exprimant pas dans la même langue.

L'interprète français-LSQ traduit simultanément entre une personne qui entend et une personne sourde, malentendante ou sourde-aveugle qui s'exprime en langue des signes québécoise (LSQ), en langue des signes tactile (LSQT) ou en français oral.

En plus de transmettre le sens, l'interprète transmet également les émotions, les subtilités de la langue et l'intonation. Il établit un lien entre deux personnes pouvant ainsi communiquer à égalité.



Interprète français-LSQ

Pourquoi défrayer les coûts d'interprétation français-LSQ ?

La présence d'un.e interprète permet :

- D'assurer la **compréhension** entre les personnes qui entendent et les personnes sourdes, sourdes-aveugles ou malentendantes
- **D'économiser du temps** grâce à une communication fluide entre les parties présentes
- De respecter **la Charte des droits** et libertés de la personne, une loi fondamentale pour le droit à l'égalité et à la non-discrimination
- D'être proactif en matière **d'inclusion** et ainsi d'appliquer la loi canadienne sur l'accessibilité
- De garantir **l'accessibilité**



La Convention relative aux droits des personnes handicapées des Nations Unies reconnaît « qu'il importe que les personnes handicapées aient pleinement accès aux équipements physiques, sociaux, économiques et culturels, à la santé et à l'éducation ainsi qu'à l'information et à la communication pour jouir pleinement de tous les droits de l'homme et de toutes les libertés fondamentales. »

Comment agir avec un.e interprète français-LSQ en général ?

- Placez-vous face à la personne sourde ou malentendante. L'interprète se placera à côté de vous.
- Tentez d'oublier la présence de l'interprète
- Gardez le contact visuel avec la personne sourde
- Adressez-vous directement à la personne sourde en utilisant le « je ». Évitez de dire à l'interprète « Dites-lui que... »
- Parlez normalement, comme vous le feriez dans n'importe quelle autre situation. Il n'est pas nécessaire d'attendre que l'interprète ait terminé de signer pour poursuivre votre message
- Dans la mesure du possible, fournir la documentation pertinente à l'avance au SIVET afin d'aider l'interprète à mieux se préparer pour la rencontre



L'interprète est un professionnel et non un accompagnateur

- L'interprète a pour but de rendre la communication accessible à toutes les parties en présence
- L'interprète a pour rôle de transmettre fidèlement votre message sans y ajouter, ni enlever de l'information. Ce n'est pas un agent d'aide à la communication ni un intermédiaire linguistique.
- L'interprétation est un métier professionnel reconnu. Certains interprètes sont d'ailleurs formés à la majeure en interprétation français-LSQ.
- L'interprète est soumis à un code de déontologie selon lequel il doit :

Rester neutre dans les échanges sans intervenir

Traduire l'intégralité des propos échangés

Protéger la confidentialité

Le saviez-vous ?



- L'interprétation est l'une des tâches les plus exigeantes sur le plan cognitif (pour le partage de l'attention) et peut se comparer au pilotage d'avion
- Pour une rencontre de plus de deux (2) heures, les interprètes travaillent en équipe de deux (2) et alternent afin d'avoir des pauses sur le plan cognitif et de prévenir les blessures physiques
- L'interprétation peut avoir lieu en présence ou à distance

Faire appel à nos services d'interprétation,
c'est s'assurer d'un service de qualité exceptionnelle

Signez le mouvement

Téléphone : 514-285-8877

Site web : www.sivet.ca

Courriel : info@sivet.ca